

Entrevue avec Simon Naylor



« En ce moment on en est à 27-28 % de recyclage. C'est plus bas que beaucoup de pays européens et il n'y a pas de raison qu'il en soit ainsi. »

Vice-président et fondateur de VIRIDIS Environnement, Simon Naylor se spécialise dans le compostage et le recyclage agricole des déchets organiques. S'impliquant depuis une dizaine d'années chez Réseau Environnement, il participe entre autres à la sélection des conférenciers lors du Salon des technologies environnementales du Québec (TEQ) et du Salon international des technologies environnementales, AMERICANA. Il est depuis peu directeur du comité technique Matières organiques ainsi que membre du comité directeur du secteur Matières résiduelles de l'Association.

► Quelles sont vos motivations à vous impliquer au sein de Réseau Environnement?

D'abord le réseautage. On côtoie tous nos confrères, nos consœurs et ce qui se fait dans d'autres compagnies. Pour nous l'environnement, c'est un gagne-pain, des opportunités d'affaires : c'est ce qui nous fait vivre. Réseau Environnement regroupe ces gens-là et les gens des villes, ce qui nous donne accès à un forum de discussion. Quand je parle au nom de VIRIDIS Environnement, j'ai un parti pris. Par contre, quand je parle au nom de l'Association, je parle au nom de toutes les entreprises en environnement qui ont une vision commune. Ça nous permet d'avoir une voix plus neutre et une meilleure écoute au sein du gouvernement.

► Quelle est la place des municipalités dans l'avenir de la Politique de gestion des matières résiduelles (PGMR) au Québec?

Les municipalités sont vraiment la courroie de transmission entre l'objectif du gouvernement et la mise en œuvre du plan de match pour l'atteindre. Ce sont les élus et les fonctionnaires municipaux qui doivent faire avec les décisions du gouvernement provincial comme imposer une redevance environnementale ou bannir l'enfouissement des matières organiques. Après tout, ce sont les villes qui gèrent la collecte des déchets chez les citoyens.

► Les municipalités ont-elles les outils nécessaires pour mettre en application la PGMR?

Au niveau financier, il y a la subvention qui finance une partie importante des usines de biométhanisation. Je pense par contre que ce virage environnemental sera difficile à gérer au quotidien des municipalités qui n'ont pas nécessairement le personnel pour s'occuper de tout ce nouveau dossier. Ça prend une très grosse ville pour qu'elle ait à son emploi des ingénieurs, des agronomes ou des gens qui sont

spécialisés dans la valorisation des matières résiduelles. C'est plus compliqué de les recycler que de les envoyer dans un dépotoir où elles seront empilées ou de les envoyer dans un incinérateur où elles seront réduites en cendre. Donc l'aspect de recycler les matières résiduelles, ça va être plus compliqué pour certaines villes.

► Selon vous, quel procédé permettrait le mieux d'atteindre les objectifs de la PGMR?

La plupart des matières organiques, notamment les boues de papeteries et les boues de traitement d'eaux des villes sont valorisables directement en agriculture. Je pense, comme agronome, qu'il faut retourner toutes les matières organiques à la terre puisque c'est de là qu'elles arrivent.

Évidemment, c'est ce qu'il y a de moins cher parce qu'on ne fait pas de transformation sur la matière et par le fait même, il n'y a que très peu de coûts associés. Ce qu'il faut pour faire ça, ce sont des infrastructures d'entreposage vraiment efficaces. On ne peut épandre les matières organiques dans les champs qu'au printemps avant les semences et à l'automne après les récoltes. On a donc besoin de six mois d'entreposage en hiver et six mois en été. Ça prend des structures décentralisées dans les zones agricoles et on s'en va vers ça. C'est le talon d'Achille de l'utilisation directe en agriculture.

Simon, il y a le compostage qui agit un peu comme un entreposage et il y a la biométhanisation. Il faut bien comprendre que ces procédés ne sont pas de la mise en valeur des matières organiques, mais plutôt des façons de les transformer. Une fois compostées ou biométhanisées, les matières organiques sont encore là sous forme de compost ou de digestat. On va quand même devoir les épandre dans un champ agricole ensuite. Je prône la valorisation directe le plus possible pour économiser des frais aux municipalités, pour rendre les programmes gouvernementaux réalistes financièrement et pour éviter d'investir dans des infrastructures moins utiles. Au-delà du coût d'une usine de biométhanisation, il y a le coût de l'usine

de compostage pour la transformation du digestat. C'est là que j'ai des doutes quant à la réalité financière de ce chapelet d'usines qui implique aussi des coûts d'opération.

Il y a des matières organiques qu'on ne peut valoriser directement comme les restes de tables triés à la source, communément appelés les bacs bruns. Ceux-là doivent subir une transformation, par compostage ou biométhanisation. Donc, les grosses infrastructures de traitement des matières organiques devraient servir principalement aux restes de table qui ne sont pas valorisables directement.

► **Est-ce qu'au Québec tout a été mis en place pour atteindre les objectifs de la PGMR?**

Pour atteindre les objectifs, le gouvernement du Québec a entre autres mis sur pied avec RECYC-QUÉBEC une table de concertation composée d'une quarantaine de personnes et organismes dont Réseau Environnement et moi au nom de VIRIDIS Environnement. Mais je ne pense pas que le Québec va faire le recyclage de 100 % de ses déchets en 2020. Cibler 60-70 % de recyclage serait déjà un bon pas. En ce moment on en est à 27-28 %. C'est plus bas que beaucoup de pays européens et il n'y a pas de raison qu'il en soit ainsi.

Pour atteindre l'objectif de la PGMR, il faudrait que Québec prenne deux décisions importantes. La première serait d'empêcher l'incinération des boues municipales de Montréal, Québec et Longueuil qui représentent plus de la moitié des boues municipales de la province. Le taux de valorisation des boues municipales du Québec ne dépassera jamais 50 % tant que ces trois villes continueront d'utiliser ces incinérateurs.

La deuxième décision serait d'imposer une redevance environnementale à l'enfouissement aux industries des pâtes et papiers. Ces industries génèrent 1 200 000 tonnes de déchets organiques par année très facilement recyclables en agriculture ou pour la restauration de sites dégradés sauf qu'elles ont le droit de l'enfourir ou de l'incinérer sur leur site sans payer la redevance environnementale de 21 \$ par tonne. Si elle était appliquée également aux papetières, ça ferait pencher la balance pour les solutions de recyclage qui sont parfois en dessous de ce prix.

► **Est-ce que les politiques/procédés sont optimisés pour utiliser la biomasse organique comme source d'énergie?**

Une des premières questions à se poser c'est quels sont nos besoins en énergie? Et si on en a besoin, à quel prix est-ce acceptable de l'acheter et qu'est-il acceptable de brûler pour l'obtenir? Il serait aussi important de savoir combien coûte une usine de biomasse et combien coûtera, en kilojoules produits, le fait de remplacer un carburant par des matières organiques?

En agronomie, on dit que brûler des matières organiques est un gaspillage parce que ce qu'il y a de plus précieux dans une boue de

traitement d'eau ou de papetière c'est surtout la matière organique et l'azote, deux produits qui disparaissent lors de la combustion.

Je pense qu'au Québec, on devrait définir et baliser ce qui se brûle. Si une ville gère la collecte de matières organiques et qu'ensuite on brûle les déchets ultimes, donc le contenu du sac-poubelle, c'est intéressant. Tout comme la combustion de branches ou résidus ligneux non valorisables en foresterie et du bois de démolition. Pourquoi ne pas en faire de la biomasse! Mais quand je vois brûler des matières qui pourraient faire un fertilisant aux agriculteurs, je suis moins chaud à l'idée.

Je suis certain que si vous allez consulter des ingénieurs de la NASA, ils vont vous trouver des solutions bien *flyées* pour utiliser les matières résiduelles. Mais concrètement ça reste des matières résiduelles et je ne maximiserais pas les investissements technologiques pour nos poubelles, comme Pôpa dans *La petite vie!*

► **Dans quelles mesures un partenariat entre les villes et les entreprises est-il viable pour gérer les matières résiduelles?**

C'est une question philosophique... J'ai bien confiance dans les institutions publiques, malgré tout ce qu'on voit ces temps-ci. Je pense que les infrastructures doivent appartenir à la communauté. Dans ce sens-là, le programme gouvernemental est bien dessiné parce que les subventions sont supérieures lorsque les projets appartiennent à une ville. Je suis d'accord pour qu'une usine de biométhanisation ou de compostage appartienne à la ville. Par contre, je pense que ce n'est pas leur spécialité et qu'il pourrait y avoir de grands bénéfices pour les villes à identifier des entrepreneurs privés de qualité avec qui elles souhaitent travailler pour prendre en charge les aspects d'opération et surtout de mise en marché des produits résultant des procédés de biométhanisation ou du compostage que seront les milliers de tonnes de digestats et de composts qui arriveront sur le terrain dans les prochaines années. ■

